

RT Existant par élément : en attendant l'approche globale ?

En mai 2016, le Collectif effinergie félicitait la Ministre Ségolène Royal de s'engager dans la révision de la réglementation thermique pour l'existant, dans le sillage de la loi de transition énergétique, programmant l'obligation d'avoir un parc bâti aux normes BBC en 2050. Il était en effet urgent de revoir les éléments d'une réglementation déconnectée des réalités du marché.

Nous attendions donc une révision complète de la réglementation sur l'existant dans sa partie dite "globale", à l'occasion de rénovations importantes, et sa partie dite "par élément". Mais c'est malheureusement uniquement cette partie par élément* (arrêté du 3 mai 2007) qui a été modifiée par l'arrêté du 22 mars 2017 (JO du 25 mars 2017). Rappelons, que compte tenu des seuils*, la RT globale est rarement suivie tandis que la RT par élément concerne la quasi-totalité des opérations de rénovation énergétique effectuées en France.

Cet arrêté renforce pour les prochaines années le niveau de performance énergétique des travaux de rénovation des bâtiments concernés par la RT par élément. Il y a des avancées intéressantes notamment sur les parois vitrées et la nécessité de prévoir des aérations, mais, dans les autres domaines, on observe plutôt un manque d'ambition sur les niveaux demandés éloignés des niveaux observés en BBC-effinergie rénovation, niveau affirmé comme objectif par la loi de transition énergétique.

Enfin, la forme même de cette modification pose problème : c'est l'ensemble de la réglementation sur l'existant qu'il faut revoir d'urgence. Effinergie avait pourtant alerté l'an passé le ministère à ce sujet. Ce travail reste donc à faire. Nous renouvelons notre demande de révision de la RT sur l'existant avec pour objectif un parc bâti BBC à 2050, ce qui implique de revoir les seuils d'application de la RT dite "globale"* qui s'applique dans de trop rares cas et qui permettrait pourtant d'approcher un niveau BBC pour toutes les opérations concernées. Cette réflexion doit porter de la cohérence avec la réglementation sur les bâtiments neufs avec pour objectifs : lisibilité, simplification et facilité d'application de la réglementation.

Il faut en particulier travailler sur les bâtiments anciens, protégés au titre du patrimoine ou non. Pour ces bâtiments, la rénovation énergétique est un véritable enjeu pour leur préservation. L'association a engagé un important travail sur ce sujet.

Plus généralement, le Collectif effinergie dispose de nombreuses données nationales et régionales sur la rénovation des bâtiments grâce à l'observatoire BBC et aux travaux de nos membres, nous sommes toujours disponibles pour les fournir. Nous restons mobilisés pour faire progresser la rénovation énergétique des bâtiments en France, générateur d'activité pour les professionnels du bâtiment et source d'économies et d'emplois pour les citoyens.

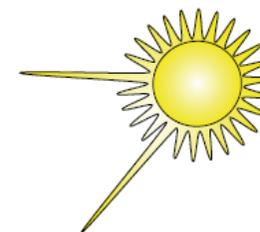
* RT par élément : bâtiments avant 1948 ou de SHON inférieure à 1000 m² ou de montant des travaux de rénovation thermique inférieur à 25% de la valeur du bâtiment. Dans les autres cas la RT dite globale s'applique.

Contacts :

Yann DERVYN	Directeur	dervyn@effinergie.org	Tél : 04 67 99 01 01
Angélique SAGE	Responsable technique	sage@effinergie.org	Tél : 04 82 53 21 77

ANNEXE 1 : Préconisations Effinergie des niveaux BBC-compatible

Source : guide effinergie Réussir un projet BBC en rénovation



VIGILANCE CONFORT D'ÉTÉ

Surface vitrée	En fonction du climat local $S_v/Shab \leq 17\%$ ou $S_v/Shab \leq 23\%$
Protections solaires	Indispensables
Apports internes	À limiter au maximum
Inertie et ventilation nocturne	À favoriser

VENTILATION

- Ventilateurs basse consommation
- VMC hygro-réglable B ou VMC double flux avec un rendement échangeur $\geq 80\%$

MENUISERIES EXTÉRIEURES

U_w/U_{jn} en $W/m^2.K$	1,7 à 0,7
Facteur solaire S_w (vitrage + cadre)	0,1 à 0,5
Transmission lumineuse	0,5 à 0,7
Occultation	Indispensables à conserver voire à améliorer si nécessaire

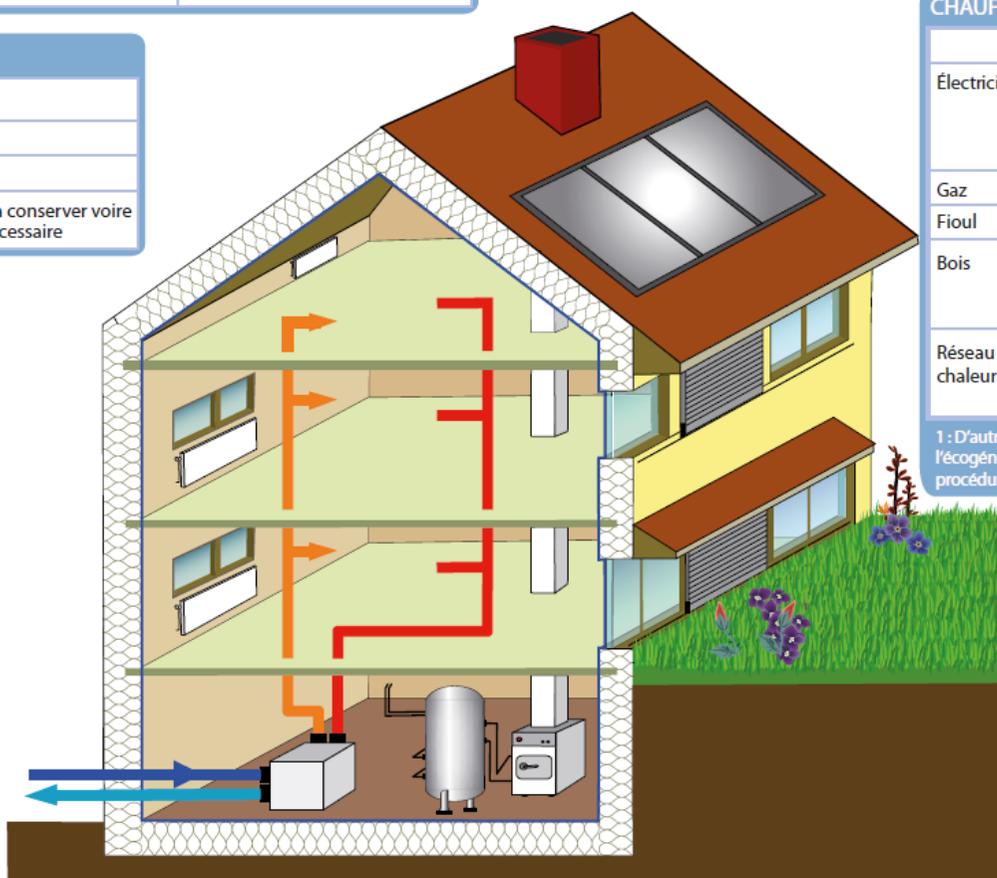
ISOLATION PAROIS OPAQUES

R isolant en $m^2.K/W$	
Toiture/terrasse type béton	5 à 8
Autres toitures	7,5 à 10
Mur	3,2 à 6
Sol sur TP	2 à 4
Sol sur ext. ou local non chauffé	3,5 à 5,5
Pt thermiques	Très faibles

Note : les valeurs de résistances thermiques de l'isolation données ici supposent des ponts thermiques intégrés très limités.

AUTRES POINTS

Autres usages de l'énergie	Prévoir un guide d'usage du bâtiment
Suivi	Suivre la consommation de tous les usages
Production locale d'électricité	A envisager après optimisation thermique du bâtiment



CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

	Chauffage	Optimisation de l'ECS
Électricité	PAC COP ≥ 4 à 3,5 en fonction de la source froide	Chauffe-eau thermodynamique avec COP $\geq 2,5$ ou Chauffe-eau solaire appoint électrique
Gaz	Chaudière à condensation	Un chauffe-eau solaire est à privilégier, avec une couverture des besoins de l'ordre de 40 à 50 %
Fioul	Chaudière automatique classe 3 ou appareil indépendant avec prise d'air extérieure	
Bois	Chaudière automatique classe 3 ou appareil indépendant avec prise d'air extérieure	
Réseau de chaleur	50 % énergies renouvelable ou cogénération	

1 : D'autres solutions performantes peuvent être envisagées, par exemple la PAC Gaz ou l'écogénérateur ou microcogénération, certaines nécessiteront l'utilisation d'une procédure titre V (Voir www.effinergie.org)

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Tests	- Un test obligatoire en fin de chantier - Un test intermédiaire recommandé
Valeurs recommandées	- Q4 Pa Surf $\leq 0,8 m^3/h.m^2$ et si possible $\leq 0,3 m^3/h.m^2$ en maison individuelle - Q4 Pa Surf $\leq 1,3 m^3/h.m^2$ et si possible $\leq 0,5 m^3/h.m^2$ en immeuble collectif